

coffret Cadeau

COMMENT UTILISER CE CHEQUE CADEAU ?

- ① Réservez le plus tôt possible auprès du partenaire hébergeur afin de profiter d'un large éventail de dates en précisant que vous avez un Chèque Cadeau phééric Les Châteaux en 2 CV.
- ② Le partenaire hébergeur peut vous demander de lui faire parvenir votre chèque cadeau ou une demande dacompte (annulée si vous effectuez le séjour) pour confirmer la réservation.
- ③ Tout changement ou annulation d'une réservation ne pourra se faire qu'avec l'accord du partenaire hébergeur.
- ④ La prestation n'inclue pas les frais d'acheminement jusqu'au lieu de rendez-vous.
- ⑤ La conduite d'une Citroën 2 CV exige le permis B. Un permis de conduire sera exigé par le prestataire ainsi que le versement d'une caution de 1200 €. ⑥ En cas de non utilisation, perte ou destruction du chèque cadeau, ni son acheteur, ni son bénéficiaire ne pourra prétendre à un remboursement.
- ⑦ Votre chèque cadeau a un numéro ainsi qu'un date limite de validité.
- ⑧ Dès votre arrivée, remettez au partenaire hébergeur l'original de ce Chèque Cadeau. Vous n'aurez rien à régler. Les photocopies ne sont pas acceptées.
- ⑨ Pour plus d'informations, consulter notre site internet www.pheric.com rubrique Coffrets Cadeaux, conditions générales de vente bénéficiaires (ou CGV bénéficiaires).

Quittignan Brillette 148 avenue de la gironde
33480 Moulis-en-Médoc
www.quittignanbrillette.com

Réservation 05 57 88 70 48

(ou 06 63 09 77 31) contact@quittignanbrillette.com



LES CHÂTEAUX EN 2 CV

*Médoc - Listrac - Moulis - Pauillac - Margaux - Saint-Julien
Saint-Estèphe - Saint-Émilion - Pessac-Léognan - Sauternes*

...POUR VOUS !

Rendez-vous à Moulis-en-Médoc où vous dînerez en table d'hôtes en dégustant les vins de la Cave de Phééric. Vous dormirez à Quittignan Brillette. Après votre petit déjeuner, flânez au volant d'une 2CV entièrement restaurée (carburant inclus) pour découvrir la route des vins de Bordeaux. Une visite avec dégustation vous attend dans l'un des plus prestigieux Châteaux de la région.

Le Conseil Utile : Anticipez le plus longtemps à l'avance la date de votre séjour. Réservation possible tous les jours de la semaine et, sauf restrictions du prestataire concernant la table d'hôtes, toute l'année (sauf périodes de congés fixées par le prestataire hébergeur).

